

PAYSAGISTE: un aménageur

- Le champ d'actions des paysagistes s'étend des parcs et jardins jusqu'aux stratégies d'aménagement du territoire.
- Concepteurs avant tout, ils interviennent de plus en plus en amont des projets.

Dans l'esprit collectif, le métier de paysagiste renvoie encore à celui d'entrepreneur de paysage, voire à l'entreprise horticole. Cette toute jeune profession est pourtant bien loin de «Nicolas le jardinier». Hier chargé de fleurir parcs et jardins, le paysagiste se positionne aujourd'hui sur l'ensemble des projets d'aménagement. «La commande privée est aujourd'hui marginale dans l'activité des agences. Les jardins constituent un micromarché de luxe», indique Michel Audouy, président de l'Association des anciens élèves de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles. Véritable aménageur d'espace, le paysagiste intervient sur des champs diversifiés. Comme expert, il est amené à réaliser des d'études d'environnement, d'im-

pact ou de programmation et d'aménagement (plans paysage, remembrement, zones d'aménagement concerté...). Impulsées par les différentes réglementations, notamment la loi paysage, ces interventions en amont des projets occupent une place de plus en plus importante de leur activité.

La conception au cœur de l'activité du paysagiste

En mission opérationnelle, le paysagiste intervient de la conception à la maîtrise d'œuvre pour des projets d'aménagement de l'espace dans des domaines allant de l'espace public aux grands équipements en passant par les friches industrielles.

A l'instar des architectes, conception ne rime pas uniquement avec

Le paysagiste se positionne aujourd'hui sur l'ensemble des projets d'aménagement.

création. «Dans le cadre d'un projet, nous faisons appel à notre sens créatif, mais aussi à de la technique, tout en tenant compte de l'environnement dans lequel s'inscrit notre intervention», indique Christophe Moinier, diplômé en 1998 de l'École d'architecture et de paysage de Bordeaux (EAP). Autant de contraintes qui amènent les écoles à offrir un enseignement large et transversal. Les cours d'horticulture côtoient ceux de sociologie, d'histoire des jardins et d'urbanisme. Une diversité qui n'efface pas les spécificités. L'École nationale supérieure du paysage (ENSP) de Versailles affiche une orientation vers le projet. «En dernière année, les étudiants sont placés en situation préprofessionnelle. Dans le cadre d'un atelier

“La co-traitance permet aux agences de petite taille d'avoir accès à la commande publique”



Laure Planchais, 31 ans, paysagiste libérale

Le goût du paysage, Laure Planchais l'a développé très tôt. Après un BTS d'horticulture, elle passe le concours de l'École supérieure du paysage de Versailles.

A sa sortie, elle décide de monter sa propre agence. «Au cours de mes études, j'ai fait des stages dans différentes agences. Je me suis rendu compte que les petites structures permettent la polyvalence mais offrent peu de perspectives d'évolution.» A 31 ans, elle totalise sept ans d'activités professionnelles sur des champs diversifiés: étude pour le réaménagement d'une route nationale, étude paysagère des espaces publics et du patrimoine arboré de Tournus (Saône-et-Loire), aménagement d'espaces extérieurs de logements HLM en Limousin... «Les agences de paysage travaillent énormément en sous- ou en cotraitance.»

Des associations qui permettent aux agences de petite taille d'avoir accès à la commande publique.

Une situation qu'elle vit aujourd'hui au travers de deux gros projets: l'aménagement d'un parc urbain à Metz avec Jacques Coulon, paysagiste mandataire du marché, et la réhabilitation de la station balnéaire de Sables-d'Or-les-Pins dans les Côtes-d'Armor, qu'elle conduit en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire.

d'espaces très prisé

CHIFFRES CLES

1 500 paysagistes en France dont, en plus des trois quarts exerçant en libéral, **85** paysagistes-conseils de l'Etat

Environ **150** jeunes diplômés par an
Salaire moyen d'embauche d'un jeune diplômé:
9 000 à 11 000 F (de 1 400 à 1 700 euros)

pédagogique régional, ils travaillent sur des commandes réelles proposées et financées par des collectivités locales. Des situations qui leur permettent de traiter directement avec les commanditaires», explique Pierrette Martin, directrice des études.

D'autres établissements affichent des spécificités plus techniques comme l'Ecole nationale d'ingénieurs de l'horticulture et du paysage (ENIHP) d'Angers. «Nous assurons avant tout à nos élèves ingénieurs une formation scientifique, indique Jean Duchêne, responsable du département paysage. Nous insistons sur les domaines du génie végétal et du génie civil.» Autant de missions que les paysagistes accomplissent au sein d'agences (en libéral, associé ou sa-

larié) ou directement dans les collectivités locales.

«Les trois quarts des jeunes diplômés de l'école de Versailles travaillent en agence comme salariés ou à leur propre compte. Le quart restant se place dans les collectivités locales», estime Michel Audouy. Christophe Moinier ne déroge pas à la règle.

Une demande croissante des collectivités locales

«Je voulais commencer au sein d'une agence pour acquérir de l'expérience. Cela me permet d'intervenir sur des projets multiples comme l'aménagement paysager de l'A63 ou un diagnostic des espaces du campus universitaire de Bordeaux 3», indique ce dernier. Si l'exercice libéral reste prépondé-

rant, la présence des paysagistes dans les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), les conseils régionaux ou les grosses municipalités se développe. Pour répondre à cette demande, l'Institut national de l'horticulture (INH) d'Angers a ouvert, en 1998, une section dédiée à l'aménagement du paysage. «Nous avons senti une demande forte de la part des collectivités locales. Cette année, sortira la première promotion d'ingénieurs capables d'examiner les orientations du paysage, de conseiller les élus sur l'aménagement des territoires», indique Jean Duchêne. Ces postes, hier dévolus à des ingénieurs horticoles, devraient offrir de nouvelles perspectives aux paysagistes.

EMMANUELLE N'HAUX ■

“L'inventaire des paysages: une base de données indispensable pour les projets d'aménagement”



C. PAUQUET

Jean-Philippe Minier, 32 ans, chargé de mission paysage au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

«A la fin de mes études à l'Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux, je souhaitais travailler en relation avec les différents acteurs du territoire.»

Son vœu sera exaucé avec la création d'un poste de chargé de mission paysage au sein du Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

Sa mission: mettre en place un inventaire des paysages des quatre départements. «La création de cet atlas devait permettre de valoriser les pays, par exemple en identifiant et en répertoriant des familles de paysages.» Jean-Philippe Minier, après établissement du cahier des charges, a lancé des consultations auprès de paysagistes pour la réalisation de cet inventaire.

«J'ai coordonné cette opération qui a duré deux ans.» Un travail de longue haleine qui a débouché sur la diffusion, à 300 exemplaires, d'un atlas regroupant 80 entités de paysages appartenant à douze grands types de paysages. Cette base de données, disponible sur Internet (iaat.org), se révèle être un outil indispensable pour les futurs projets d'aménagement des collectivités locales.

Les formations supérieures au paysage*

► Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles

Admission: après un bac+2, sur concours.

Durée des études: 4 ans.

Diplôme: paysagiste DPLG.

Tél.: 01.39.24.62.00.

www.versailles.ecole-paysage.fr

► Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux

Admission: après un bac+2, sur concours (commun à Versailles).

Durée des études: 4 ans.

Diplôme: paysagiste DPLG.

Tél.: 05.57.35.11.00.

www.bordeaux.archi.fr

► Institut national d'horticulture d'Angers

– Ecole nationale d'ingénieurs de l'horticulture et du paysage

Admission: à bac, sur concours
Durée des études: 5 ans
Diplôme: ingénieur

– Ecole nationale supérieure d'horticulture et d'aménagement du paysage

Admission: après classes préparatoires, sur concours.

Durée des études: 3 ans.

Diplôme: ingénieur.

Tél.: 02.41.22.54.54.

► Ecole supérieure d'architecture des jardins de Paris

Admission: niveau bac, sur dossier.

Durée des études: 4 ans.

Diplôme de l'école.

Tél.: 01.43.71.28.53.

► Ecole nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois

Admission: à bac sur concours.

Durée des études: 5 ans.

Diplôme: en attente du titre d'ingénieur.

Tél.: 02.54.78.37.00.

www.ensnp.fr

* Les diplômés de ces écoles peuvent adhérer, de droit, à la Fédération française de paysage. Il existe d'autres formations supérieures, notamment des DESS, qui offrent des spécialisations en paysage.